



Calcul du 13eme mois en mi-temps

Par **bm69**, le **07/12/2010** à **18:23**

Bonjour, depuis début mai 2010 je suis en mi-temps thérapeutique. Sur ma paye de novembre mon 13eme mois est versé. J'ai été désagréablement surpris par la somme comment est calculé le prorata sachant que mon salaire net est de 2000 euros environ. Merci de vos réponses

Par **DSO**, le **08/12/2010** à **07:29**

Bonjour, Normalement, le 13ème mois est la 12ème partie des 12 mois de salaires pris en référence. Il faut regarder ce que dit la convention collective ou l'accord d'entreprise qui peut prévoir des réductions au regard des absences. Cdt, DSO

Par **bm69**, le **28/12/2010** à **23:06**

bonjour. J'ai demandé à ma responsable paye comment était calculé le prorata temporis de mon 13eme mois. Vu que je suis à mi temps depuis début mai (avant j'étais en at) et que j'ai travaillé 8 mois cela équivalait à 4 mois plein : donc pour moi les 4/12eme de mon brut qui est de 2450 euros, = 816,66 euros. n'est ce juste???? Sur ma fiche de paie il est juste marqué 310 euros environ. Merci de vos réponses et bonne année

Par **DSO**, le **29/12/2010** à **07:54**

Bonjour,rrnJ'arrive au même montant en prenant un chemin différent, mais peu importe.rrnCependant, les absences pour AT ne sont peut-être pas à exclure du calcul. Il faut vérifier la CCN ou l'accord d'entreprise.rrnPar ailleurs, je ne comprends pas le montant indiqué sur votre bulletin. Demandez à votre responsable paye, comment elle calcule le montant indiqué sur votre fiche de salaire.rrnCordialement,rnDSO

Par **bm69**, le **02/01/2011** à **22:49**

Bonjour DSO et bonne année.rntu me parle du calcul du 13eme mois qui inclut des fois les compléments de salaire,mais je ne trouve pas l'article dans ma convention collective n° 3050.pourrais tu m'éclairer davantage.rnmerci encore

Par **DSO**, le **03/01/2011** à **09:41**

Bonjour bm,rrnTa convention ne fait pas mention d'une prime de 13ème mois. En conséquence, cette prime provient soit d'une décision unilatérale de l'employeur (peu probable) ou plus vraisemblablement d'un accord d'entreprise. Dans ce cas, il faut demander aux élus du personnel le texte de l'accord signé pour connaître les règles de l'obtention du 13ème mois.rrnCordialement,rnDSO